

TROPHEES RSE TECHNOTRANS 2024

Règlement de participation

Article 1 – Présentation

Les Trophées Technotrans 2024 sont organisés par la société AGIR qui délègue l'organisation à l'agence Drop interactive dont le siège social est situé, 86 rue des agents, 44000 Nantes.

L'édition 2024 a pour vocation de récompenser les initiatives de l'ensemble des professionnels du transport en matière de politique RSE.

Cette thématique est fondée directement sur le triptyque des stratégies RSE :

1. **La responsabilité environnementale.** Il s'agit de l'une des formes les plus courantes de responsabilité sociale des entreprises. ...
2. **La responsabilité sociale.** La responsabilité sociale est le pilier de la **RSE** qui consiste à agir de manière juste et éthique. ...
3. **La responsabilité économique.** Ce troisième aspect s'appuie sur l'importance d'une gouvernance juste et sociale au profit des organisations.

Article 2 – Les prix – catégories

Les Trophées Technotrans 2024 récompenseront un lauréat dans chacune des catégories suivantes :

- **Catégorie « Durable »** Catégorie ouverte à tous, professionnels, associations, personnes physiques, collaborateurs, qui ont réalisé ou imaginé un produit ou un service valorisant la durabilité et l'éco responsabilité au sein de l'univers du transport et du véhicule industriel.
Dotation : 500 €
- **Catégorie « Equitable »** Catégorie ouverte à tous, professionnels, associations, personnes physiques, collaborateurs, qui ont réalisé ou imaginé un produit ou un service favorisant l'équité globale au sein de l'univers du transport et du véhicule industriel.
Dotation : 500 €
- **Catégorie « Inclusif »** Catégorie ouverte à tous, professionnels, associations, personnes physiques, collaborateurs, qui ont réalisé ou imaginé un produit ou un service valorisant l'inclusivité de toutes les personnes au sein de l'univers du transport et du véhicule industriel.
Dotation : 500 €
- Un prix spécial « **coup de cœur du jury** ». Au-delà, des trois autres catégories, Ce trophée vise à récompenser une participation qui se

détache particulièrement de tous les autres projets et qui aura particulièrement séduit le jury.

Dotation : 1000 €

Article 3 – Les candidatures

Pour concourir, votre candidature doit être déposée en ligne avant **le 30 septembre 2024**.

Il est du ressort du candidat de s'assurer que toutes les parties prenantes (partenaires, clients, etc.) du projet ne s'opposent pas à cette candidature.

Un candidat ne peut concourir que dans une seule catégorie maximum même si celui-ci entreprend des projets RSE différents.

Les critères suivants seront également pris en compte :

1. Le projet s'inscrit obligatoirement dans un des aspects des démarches RSE.
2. Il peut revêtir un caractère innovant.
3. Une notion de durabilité ou / et de duplication possible sera appréciée.
4. Il doit bien sûr être matériellement réalisable, ou d'ores et déjà réalisé.
5. Il doit être impliquant pour l'ensemble de l'organisation qui le porte et l'univers du véhicule industriel.

Article 4 – Inscription

Pour participer, il vous suffit de remplir en ligne le dossier de candidature avant le 30 septembre 2024 à minuit au plus tard.

Par ailleurs, des dossiers pourront être proposés par des membres du jury des Trophées Technotrans 2024.

Toute inscription est gratuite. Vos supports pourront être récupérés sur demande. L'organisation des Trophées Technotrans 2024 se réserve le droit de ne pas traiter une demande de dossier si la société à l'origine de la demande n'est pas clairement identifiée. De même, L'organisation des Trophées Technotrans 2024 se réserve le droit de vérifier la conformité des dossiers au présent règlement. Si un dossier est jugé non conforme, il pourra être écarté.

Le dépôt d'une candidature vaut acceptation du présent règlement.

Un email de confirmation de prise en compte de candidature sera adressé à la société ayant déposé son dossier.

Par sa participation aux trophées Technotrans 2024, le candidat s'engage à soutenir une association (de son choix) avec la dotation qu'il est susceptible de recevoir si il est retenu comme lauréat de sa catégorie de participation.

Article 5 – Engagement des candidats

Les candidats déclarent qu'ils disposent de tous les droits, notamment de Propriété Intellectuelle, sur les opérations présentées.

Si les candidats ne disposent pas de ces droits, ils déclarent que le titulaire des droits approuve leur participation et accepte le présent règlement.

En revanche, le dépôt de candidature n'entraîne aucun transfert de droit notamment de propriété intellectuelle au profit de l'organisation des Trophées Technotrans 2024, sauf ce qui est expressément prévu aux présentes.

En aucun cas, l'organisation des Trophées Technotrans 2024, ne pourra être tenu pour responsable de litiges liés à la protection de la Propriété Intellectuelle.

Le candidat garantit l'organisation des Trophées Technotrans 2024 contre tout recours du titulaire des droits de propriété intellectuelle quel qu'il soit et s'engage à indemniser la société Drop interactive, organisatrice des trophées Technotrans 2024, le cas échéant, de tout dommage qui pourrait résulter pour cette dernière à ce titre.

Le Candidat fera seul son affaire de tous les litiges ou contestations qui pourraient survenir durant ou après la remise du Prix à propos des éléments présentés. Il indemniser Drop interactive, organisatrice des trophées Technotrans 2024, de de tous les préjudices qu'il subirait et le garantit contre tout trouble, revendication ou action quelconque à ce titre.

Article 6 – Composition du jury

Le jury est composé des organisateurs du salon Technotrans 2024 ainsi que de l'équipe dédiée chez Drop Interactive à la gestion des Trophées Technotrans 2024.

Article 7 – Sélection des lauréats

Le jury est chargé de procéder à la présélection des dossiers par catégorie lors des dépôts de candidatures.

Les dossiers présélectionnés sont soumis au vote en ligne des internautes. Les votes se feront sur le site internet suivant : <https://trophees-technotrans.com/> via la rubrique intitulée « les projets ».

Les votes en ligne contribuent pour 40% de la note finale obtenue par les nominés. Les 60% de vote restant seront émis par les membres du Jury. Les débats du jury sont tenus secrets et ses décisions souveraines ne peuvent faire l'objet d'aucune contestation.

Article 8 – Remise des prix

La cérémonie de remise des prix aura lieu le mercredi 16 octobre 2024 à 16H30 dans le cadre du salon Technotrans 2024.

Les candidats sélectionnés seront invités à la remise des prix pour y être représentés et, le cas échéant, recevoir leur prix.

Article 9 – Utilisation des droits et confidentialité

L'organisation des Trophées Technotrans 2024 s'engage à respecter la stricte confidentialité des informations relatives à chaque candidat, à ses travaux et à l'entreprise à laquelle il appartient. Ces informations ne seront portées à la connaissance des membres du jury et des prestataires de l'organisation des Trophées Technotrans 2024, qu'à la seule fin de l'organisation du concours, de la sélection des lauréats et de la communication autour des prix.

Pour les lauréats et les candidats, du seul fait de leur participation et de leur nomination, l'organisation des Trophées Technotrans 2024, est autorisée à rendre publique les informations sur leur dossier ainsi qu'à utiliser leur nom, adresse et image à l'occasion de manifestations et de publications écrites ou orales se référant aux « Trophées Technotrans 2024 ».

Les lauréats seront autorisés à utiliser le label « Lauréat des trophées Technotrans 2024 » en ajoutant la catégorie concernée, sur leurs supports commerciaux ou promotionnels.

L'organisation des Trophées Technotrans 2024 remettra par mail des éléments graphiques à utiliser.

Article 10 – Informatique et libertés

Les informations à caractère personnel recueillies ci-dessus par la société Drop interactive font l'objet d'un traitement informatique dans le cadre de l'organisation du concours. Elles sont nécessaires à notre société pour traiter votre inscription en tant que candidat, et sont enregistrées dans notre fichier. Les candidats acceptent que leurs données soient utilisées pour la réalisation des actions de communication prévues à l'article 9.

Conformément à la loi vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de modification et de suppression sur l'ensemble des données qui vous concernent. Pour exercer ces droits, vous pouvez écrire à Drop interactive 86, rue des agenets 44000 Nantes ou par mail à contact@drop-interactive.com

Article 11 – Dépôt du règlement

Le présent règlement est consultable et téléchargeable sur le site internet <https://trophees-technotrans.com/>. Une copie écrite du présent règlement pourra être adressée gratuitement à toute personne qui en fait la demande par

courrier à l'adresse suivante : Drop interactive 86, rue des agenets 44000 Nantes
ou par mail à contact@drop-interactive.com

Article 12 – Litiges

Le présent règlement est soumis à la loi française. L'Organisateur statuera souverainement sur toute difficulté pouvant naître de l'interprétation et/ou de l'application du présent règlement.